



Le droit à la santé

© UNICEF/NYHQ2007-1889 / Josh Estey



QU'EST-CE QUE LE DROIT À LA SANTÉ ?

Chaque enfant a le droit d'être protégé des maladies et d'être soigné. Cela signifie qu'il doit pouvoir : être soigné s'il est malade, être vacciné, avoir accès à l'eau potable et aux toilettes, être bien nourri pour grandir en bonne santé.

C'est l'un des droits de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) : « Chaque enfant a droit à un niveau de vie suffisant et à jouir du meilleur état de santé possible. » (articles 3, 6, 24, 26 et 27)

POURQUOI TOUS LES ENFANTS DANS LE MONDE NE SONT-ILS PAS SOIGNÉS ?

Chaque jour, dans le monde, plus de 21 000 enfants de moins de 5 ans meurent de maladies évitables (coqueluche, tuberculose, diphtérie, rougeole, poliomyélite, tétanos). Cela représente 7,6 millions par an.

Dans les pays en développement, beaucoup d'enfants ne sont pas soignés souvent à cause de la pauvreté, du manque d'accès à l'eau potable et à l'hygiène, du manque de soins adaptés, ou encore parce qu'ils ne sont pas vaccinés, ou parce que les centres de santé sont trop éloignés ou manquent de personnel.

POURQUOI FAUT-IL SURTOUT PROTÉGER ET SOIGNER LES ENFANTS ?

Les enfants sont plus vulnérables que les adultes : seuls, ils ne peuvent éviter les maladies et savoir comment se soigner.

Certains enfants sont encore plus vulnérables que d'autres : les enfants handicapés, les enfants qui vivent dans la rue, les enfants réfugiés...

QUE FAIT L'UNICEF POUR LE DROIT À LA SANTÉ ?

L'Unicef défend les droits de l'enfant partout dans le monde : le droit d'aller à l'école, d'être soigné et protégé des maladies, etc.

L'Unicef forme les agents de santé pour une meilleure prise en charge des enfants malades (vaccination, approvisionnement en médicaments essentiels, etc.), remet en état les centres de santé et y intègre les services essentiels favorisant la survie et le développement des enfants, met en place des puits pour fournir de l'eau potable, des latrines séparées pour les garçons et les filles ; promeut les bonnes pratiques auprès des communautés (dormir sous une moustiquaire, se laver les mains après être passé aux toilettes, etc.) ; sensibilise les ménages à la protection des enfants, etc.



LE SAVAIS-TU ?

Il n'y a pas que dans les pays en développement que le droit à la santé n'est pas respecté. Dans certains **pays développés** comme la France par exemple, les enfants n'ont pas tous accès aux soins, notamment pour les plus défavorisés.

Le droit à la santé repose sur l'un des 4 principes fondamentaux de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) : **la survie et le développement de l'enfant**.

LEXIQUE

Défavorisé adj. Qui n'a pas de gros moyens pour vivre.

Développement n.m. Fait de se développer, de grandir.

Eau potable n.f. Se dit d'une eau qui est propre à la consommation humaine, sans danger pour la santé.

Hygiène n.f. Soins que l'on apporte à son corps pour le maintenir propre et en bonne santé.

Latrines n.f. Endroits aménagés de telle sorte qu'un être humain puisse s'y soulager de ses déjections corporelles (toilettes).

Maladie évitable n.f. Maladie qui pourrait être évitée, notamment par la prévention ou par la vaccination. Les vaccins contre les 6 maladies évitables sont : BCG, VPO (vaccin anti-polio oral), diphtérie, tétanos, rougeole et coqueluche.

Pays développé n.m. Pays dont la majorité de la population accède à tous ses besoins vitaux, à un certain confort et à l'éducation = industrialisé.

Pays en développement n.m. Pays dont l'économie commence à se développer.

Principe n.m. Règle.

Promouvoir v. Faire la promotion, expliquer les bénéfices de quelque chose.

Sensibiliser v. Faire prendre conscience de quelque chose.

Survie n.f. Fait de survivre, de rester en vie.

Vaccination n.f. La vaccination consiste à protéger une personne contre une maladie infectieuse, généralement en lui administrant un vaccin.

Vulnérable adj. Fragile.